



Mairie de Presles-en-Brie
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS
CANTON DE FONTENAY-TRESIGNY

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le 10/04/2026
ID : 077-217703776-20260408-2026_04_27-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 18

Excusés : 1

Procurations : 1

Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le HUIT AVRIL à VINGT HEURES, les membres du Conseil Municipal de la commune de Presles-en-Brie, se sont réunis Salle du Conseil Municipal, sur convocation du Maire, conformément aux Articles L.2121.10, L.2121-12 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Yoann COSSEVE, maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Philippe BERTRAM – Fabrice BAPTISTA – Gabrielle Le MOEL – Philippe LOUISE DIT MAUGER – Christophe DÉSIRÉ – Myriam PETILLION – Daniel LANDRY – Soufya GANA – Patrick CHATAIN – Nelson DA SILVA – Isabelle DUVAL – Sandrine DESFORGES – Nathalie DÉSIRÉ – Benjamin LELEU – Jérôme HARAND – Marina MARTIN – Patricia OUDART.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Gaëlle RETAILLEAU

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

PROCURATIONS : Gaëlle RETAILLEAU à Isabelle DUVAL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GANA Soufya

SEANCE DU 8 AVRIL 2026

Délibération n°2026_04_27

Objet : Désignation des délégués du conseil municipal au sein du SDESM.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu les statuts du SDESM et plus précisément ses articles 12 et suivants dont l'article 12.2.2 qui prévoit que : « Les conseils municipaux des communes adhérentes élisent deux délégués titulaires et un délégué suppléant » ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant qui siégeront au comité de territoire du SDESM dont dépend la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de procéder à la désignation des délégués à main levée,

Vote :

Titulaire 1 : Soufya Gana (15 voix pour, 4 abstentions) et Benjamin Leleu (4 voix pour, 15 abstentions).

Titulaire 2 : Philippe Bertram (15 voix pour, 4 abstentions) et Benjamin Leleu (4 voix pour, 15 abstentions).

Suppléant : Benjamin Leleu (à l'unanimité).

Le conseil municipal DESIGNNE comme délégués représentant la commune de Presles-en-Brie au sein du comité de territoire n° T3 – territoire « Brie Centrale » du SDESM.

TITULAIRES

1) Soufya GANA

2) Philippe BERTRAM

SUPPLEANT

1) Benjamin LELEU

Presles-en-Brie, le 9 avril 2026

Le Maire,



Yoann COSSEVE

2026_04_27 – désignation des Délégués du Conseil Municipal au sein du SDESM

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire de Presles-en-Brie, d'un recours contentieux adressé au tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de l'obtention du caractère exécutoire.